

**ASSOCIATION CULTUELLE
DE L'EGLISE PROTESTANTE UNIE DE VERSAILLES**
**Association déclarée régie par les lois des 1er juillet 1901
et 9 décembre 1905**
Siège social : 8, rue de la Porte de Buc – 78000 VERSAILLES

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
COMPTES ANNUELS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014**

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Association, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil presbytéral. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

2. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L225-235 du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé dans le cadre de notre audit ont porté notamment sur la comptabilisation des travaux de rénovation en cours du CENTRE HUIT, 8 , rue de la Porte de BUC à VERSAILLES (78) dont le montant ressort au 31 décembre 2014 à 536 938 €.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par l'association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues et des informations fournies dans les notes de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

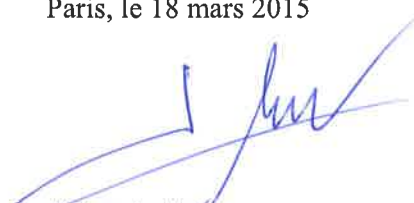
Les éléments probants obtenus et les appréciations ainsi portées sur ces éléments ont contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Trésorier et dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris, le 18 mars 2015



Société Fiduciaire du Centre
François AUGER
Le Commissaire aux Comptes



**EGLISE PROTESTANTE
UNIE DE FRANCE**
| communion luthérienne et réformée |

EGLISE PROTESTANTE UNIE DE FRANCE

REGION : Région Parisienne

AC.EPU DE VERSAILLES

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2014



**BILAN au 31 DECEMBRE
COMPTE DE RESULTAT
du 1er JANVIER au 31 DECEMBRE
ANNEXE**

AC.EPU DE VERSAILLES
8 RUE PORTE DE BUC

Bilan Actif	Exercice 2014			2013
	Brut	Amort. Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	112 760	52 260	60 500	66 000
Autres	45 422	42 912	2 510	5 127
Immobilisations corporelles en cours	536 938		536 938	34 872
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL I	695 120	95 172	599 948	105 998
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en cours				
Avances et acomptes sur commandes				
Créances				
Créances Clients et Comptes rattachés				
Autres	5 857		5 857	
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				1 350 000
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 679 521		1 679 521	697 462
TOTAL II	1 685 379		1 685 379	2 047 462
Charges constatées d'avance (III)	410		410	
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion (VI)				
TOTAL GENERAL	2 380 908	95 172	2 285 736	2 153 460

Bilan Passif	Exercice 2014	Exercice 2013
FONDS PROPRES		
Patrimoine intégré	879 316	879 316
Capital		
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation		
Ecarts d'équivalence		
Réserve		
Réserves légales		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres	1 196 758	1 102 206
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	36 718	94 552
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I	2 112 791	2 076 073
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
TOTAL I bis		
PROVISIONS pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL II		
FONDS DEDIES		
Sur subvention de fonctionnement		
Sur autres ressources		
TOTAL III		
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles :		
Autres emprunts obligataires :		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières divers (3)		23 848
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours :		200
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés :		
Dettes fiscales et sociales :	40 028	40 672
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés :	125 434	
Autres dettes :	7 483	12 667
Intruments de trésorerie :		
TOTAL IV	172 945	77 387
Produits constatés d'avance (V) :		
Ecarts de conversion Passif (VI) :		
TOTAL GENERAL	2 285 736	2 153 460

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2014	Exercice 2013
PRODUITS / CHARGES D'EXPLOITATION		
Produits d'exploitation	189 175	192 694
dont dons réguliers	178 047	177 415
dont dons exceptionnels (après cérémonie)	9 528	8 483
dont dons affectés	1 600	6 795
autres ...		
Autres produits	55 182	50 544
dont loyers, mises à disposition		
dont remboursement catéchèse		105
dont remboursement évangélisation	1 367	
dont remboursement jeunesse		
dont remboursement moyens d'information	70	310
dont remboursement frais de bureau	6 823	5 615
dont remboursement desserte paroissiale		
dont remboursement autres frais de déplacement		
dont remboursement presbytère		
dont remboursement temple	3 055	2 780
dont remboursement autres locaux		
dont activités lucratives	5 146	2 890
dont subventions EPUdF	38 700	38 314
autres ...	20	529
Reprises sur provisions et amortissements & transfert de charges		2 434
Total I	244 357	245 671
Charges d'exploitation		
Fonctionnement	44 498	37 631
dont catéchèse	719	
dont évangélisation	3 446	684
dont jeunesse		
dont moyen d'information	227	2 351
dont frais de bureau	9 483	4 982
dont desserte paroissiale	867	410
dont autre frais de déplacement	735	842
dont charges du presbytère		
dont charges du temple	17 555	14 791
dont charges autres locaux	684	961
autres ...	10 782	12 609
Impôts, taxes et versements assimilés		
Sur rémunérations	471	527
Autres	5 263	3 951
Charges de personnel		
Salaires et traitements	36 754	41 871
Charges sociales	17 270	19 345
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	8 117	11 312
Sur immobilisations : dotations aux provisions		
Sur actif circulant : dotations aux provisions		
Sur risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	134 000	135 577
Total II	246 373	250 215
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	- 2 016	- 4 544

Compte de Résultat (suite)	2014	2013
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS EN COMMUN		
Produits III		
Charges IV		
2. RESULTAT (III - IV)		
PRODUITS / CHARGES FINANCIERES		
Produits financiers		
De participations		
D'autre valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	27 367	97 147
Reprise sur provisions et transferts de charges financières		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V	27 367	97 147
Charges financières		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI		
3. RESULTAT (V - VI)		
	27 367	97 147
4. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)		
	25 351	92 603
PRODUITS / CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	309	69
Produits de cessions d'éléments d'actif		
Subventions d'investissements virées au résultat de l'exercice		
Autres	15 000	11 900
Reprises sur provisions et transfert de charges exceptionnelles		
Total VII	15 309	11 969
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	1 200	
Sur opérations en capital		
Valeurs comptables des éléments immobilisés et financiers cédés		
Autres		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Dotations aux provisions réglementées		
Dotations aux amortissements et autres provisions		
Autres		
Total VIII	1 200	
5. RESULTAT (VII - VIII)		
	14 109	11 969
IMPOTS SUR LES BENEFICES (X)	2 742	10 020
REPORT DES RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS (XI)		
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES (XII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII + XI)	287 033	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X + XII)	250 316	260 235
RESULTAT (excédent ou déficit)	36 718	94 552

ANNEXE 2014

INFORMATIONS	Fournies	Non Fournies
FAITS CARACTERISTIQUES	*	
1 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE	*	
2 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	*	
3 NOTES SUR LE BILAN :		
3.1 Immobilisations et amortissements	*	
3.2 Provisions	*	
3.3 Eléments fongibles de l'actif circulant	*	
3.4 Comptes de régularisation	*	
3.5 Créances et dettes	*	
3.6 Charges à payer et produits à recevoir	*	
3.7 Variations des fonds associatifs et des réserves		
3.7.1. Fonds propres	*	
3.7.2. Variation globale des fonds propres	*	
3.8 Valorisation des contributions volontaires	*	
3.9 Fonds dédiés	*	
4 NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT :		
4.1 Analyse des produits et des ressources	*	
4.2 Produits et charges exceptionnels	*	
5 AUTRES INFORMATIONS :		
5.1 Legs et donations en cours	*	
5.2 Engagements hors bilan	*	
5.3 Rémunérations des cadres dirigeants ...	*	
5.4 Honoraires du commissaire aux comptes		*



ANNEXE suite 2014

Annexe au bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2014 dont le total est de 2 285 736 €
Et au compte de résultat de l'exercice dégagant un résultat excédentaire de 36 718 €

L'exercice a une durée de 12 mois.
Les comptes sont arrêtés par le Conseil presbytéral.

FAITS CARACTERISTIQUES

RAPPEL

En conséquence des dispositions de l'Ordonnance 2005-856 du 28 juillet 2005 et du décret 2006-335 du 21 mars 2006, les associations culturelles dépassant le seuil de 153 000 € de dons annuels sont, à compter du 1er janvier 2006 soumises aux obligations issues de l'article L.612-4 du Code de commerce, notamment l'établissement de comptes annuels comprenant un bilan, un compte du résultat et une annexe comptable.

L'association, entrant dans le champ d'application de ces nouvelles dispositions, a modifié les principes d'évaluation de ses comptes. La comptabilité, antérieurement tenue sous la forme « recettes-dépenses », est désormais tenue sous la forme de la comptabilité d'engagements.

La principale modification porte sur la comptabilisation de la valeur des biens immobiliers et mobiliers détenus par l'association au 1er janvier 2006, date d'établissement du bilan de départ. La contrepartie de la valeur des biens inscrits à l'actif du bilan a été constatée dans les Fonds associatifs au passif du bilan sous le titre « Valeur du patrimoine intégré ». Elle n'a pas eu d'impact sur le compte de résultat de l'exercice 2006. Il est expressément signalé que ce changement de méthode comptable imposé à l'association par la modification de l'environnement réglementaire, est traité comme un changement à caractère prospectif.

La présentation des comptes a également été modifiée en respect des règles édictées par le Code de commerce. Anciennement présentés par nature de dépenses et de recettes dans le document intitulé « Etat récapitulatif », ils sont désormais présentés en deux éléments :

- le bilan détaillant les actifs et les passifs de l'association à partir de la clôture de l'exercice 2006,
- le compte de résultat récapitulant les charges et les produits à partir du même exercice

1) EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Lors de l'Assemblée générale de septembre 2012, il avait été décidé d'engager des travaux concernant la rénovation du Centre 8 pour un montant de 800 000 €.

Un permis de construire a été obtenu en date du 22 février 2013 pour des travaux de mise aux normes (accessibilité, sécurité), de rénovation et d'extension (38,63 m2 sur une surface totale de 1187,36 m2). Cependant, les travaux n'ont pas pu commencer, compte tenu des incertitudes concernant le devenir du terrain, en raison des projets du Grand Paris et des probabilités d'expropriation par la SNCF portées à la connaissance de l'association. Seules des études d'architecte et de diagnostic de faisabilité ont été réalisées en 2012 et 2013.

Le Conseil presbytéral de début février 2014 a ainsi décidé de revoir l'ampleur du projet en renonçant à l'extension et en limitant la rénovation à des travaux à caractère "conservatoire" répondant à la nécessité de mise aux normes du bâtiment et, en particulier, compte tenu de son utilisation en lieu de culte accueillant du public (accessibilité, sécurité ...).

Mi 2014, les travaux proprement dits ont été lancés.

La fin ne sera effective qu'après livraison de l'ascenseur et réception de l'ensemble, probablement courant 2015 et devrait atteindre un budget total de 650.000€.

2) PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 – Les comptes annuels sont établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99.03 du Comité de la Réglementation Comptable (C.R.C) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations, tout en intégrant les dispositions liées à l'adhésion des associations culturelles de l'Eglise réformée de France à l'Union Nationale. Toutefois, il est observé que le règlement CRC 99-03 a été remplacé par le règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 homologué par arrêté du 8 septembre 2014. Les modifications sont mineures pour notre association et le logiciel comptable sera adapté pour l'exercice 2015.

2.2 – L'évaluation des éléments de l'actif est pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques, sous réserve des précisions fournies au § 2.3.

2.3 – Les conventions générales comptables sont appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivante :

Continuité de l'exploitation,
Permanence des méthodes comptables
Indépendance des exercices.

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Il est rappelé que les méthodes applicables à l'évaluation et à la présentation des actifs ont été modifiées en 2006 en conséquence des dispositions de l'Ordonnance 2005-856 du 28 juillet 2005 et du décret 2006-335 du 21 mars 2006 applicables aux associations culturelles dépassant le seuil de 153 000€ de dons annuels. Ces dernières sont depuis le 1er janvier 2006 soumises aux obligations issues de l'article L.612-4 du Code du commerce, notamment l'établissement de comptes annuels comprenant un bilan, un compte du résultat et une annexe comptable.

L'association, entrant dans le champ d'application de ces nouvelles dispositions, a modifié en 2006 les principes d'évaluation de ses comptes. La comptabilité, antérieurement tenue sous la forme « recettes-dépenses », est désormais tenue sous la forme de la comptabilité d'engagements.

Les modifications ont notamment porté sur les points suivants :

- Intégration patrimoniale des biens mobiliers et immobiliers, propriétés de l'association au 1er janvier 2006

Les principales méthodes utilisées ont été les suivantes :

Evaluation opérée à la valeur déclarée lors de l'opération de valorisation des biens détenus en 2001, ou selon la valeur portée à l'acte pour les biens apportés ou acquis depuis moins de 10 ans, sous déduction d'amortissements calculés jusqu'au 31 décembre 2005 selon des taux adaptés à chaque nature de biens.

Application des nouvelles dispositions issues du règlement 2002-10 du Comité de la Réglementation Comptable relatif à la dépréciation des actifs, notamment celles applicables aux ensembles immobiliers et portant sur :

La méthode d'amortissement par composants
La prise en compte de la valeur résiduelle pour la détermination de la base d'amortissement.

- Comptabilisation dans les charges de l'association de la rémunération des ministres en poste et des charges sociales ou fiscales attachées. Cette modification n'a aucune incidence sur le résultat dans la mesure où le financement de cette masse salariale relève réglementairement de l'Eglise réformée de France. Il est en effet constaté au compte de résultat un produit d'exploitation d'égale montant.

3) NOTES SUR LE BILAN

3.1. IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE				
RUBRIQUES	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice (01/01/2014)	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice (31/12/2014)
1. Immobilisations incorporelles				
2. Immobilisations corporelles	193 054	502 066		695 120
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel...	112 760			112 760
Autres	45 422			45 422
Immobilisations corporelles en cours	34 872	502 066		536 938
Avances et acomptes				
3. Immobilisations financières				
TOTAL GENERAL 1+2+3	193 054	502 066		695 120

ETAT DES AMORTISSEMENTS				
RUBRIQUES	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice (01/01/2014)	Augmentations (Dotations de l'exercice 2014)	Diminutions (Cessions Rebutis)	Valeur brute à la clôture de l'exercice (31/12/2014)
1. Immobilisations incorporelles				
2. Immobilisations corporelles	87 056	8 117		95 172
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel...	46 760	5 500		52 260
Autres	40 296	2 617		42 912
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL GENERAL 1+2	87 056	8 117		95 172

Autres immobilisations corporelles

Les augmentations des immobilisations de l'exercice correspondent aux travaux engagés en 2014 pour la rénovation du Centre Huit pour un montant global d'environ 500.000 € sur un budget prévisionnel total de 650.000 €.

Les amortissements des immobilisations sont calculés selon le mode linéaire sur les durées suivantes :

Orgue 9 jeux Temple	20 ans
Mobilier (Bureautique, logiciel)	3 ans
Véhicule de la paroisse	4 ans
Autres immo corporelles	de 3 à 7 ans

3.2. PROVISIONS

Nous n'avons pas de provisions pour risques & charges

3.3. ELEMENTS FONGIBLES DE L'ACTIF CIRCULANT

L'association a procédé à des arbitrages de placements sur l'année 2014, selon les opportunités qui se sont présentées et afin de financer les travaux engagés au fur et à mesure :

- Le livret A à la Banque Postale a quasiment été soldé, compte tenu de la baisse des taux de rémunération.
- Le compte sur livret association à la Banque populaire Val de France, fiscalisé à 24% sur les intérêts perçus annuellement, a été remplacé par un Certificat de Dépôt Négociable sur 1 an, fiscalisé à 10% in fine à la tombée du remboursement.
- Les 4 Bons Moyen Terme Négociables, souscrits 5 ans auparavant, sont tombés début 2014 et furent réinvestis dans des produits à taux progressifs (par paliers de 6 mois en plusieurs coupures) pour un montant total de 1 200 000 €, fiscalisés eux aussi à 10% in fine à la tombée du remboursement.

3.4. COMPTES DE REGULARISATION

Seuls 410 € apparaissent en charges constatées d'avance (Prime d'assurance payée fin 2014 pour l'année 2015).

3.5. CREANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances font l'objet d'une appréciation cas par cas. En fonction du risque encouru, une dépréciation est constatée pour chacune d'elles.

ETAT DES CREANCES ET DETTES					
RUBRIQUES	Montant brut	Dont		Dont	
		Régions	Autres	A moins 1 an	A plus 1 an
CREANCES					
1. Actif immobilisé					
Prêts	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0
2. Actif circulant					
Créances clients et comptes rattachés	0	0	0	0	0
Autres	5 857	656	5 201	5 857	0
3. Charges constatées d'avance	410	0	410	410	0
TOTAL CREANCES	6 267	656	5 611	6 267	0
DETTES					
1. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	0	0	0	0	0
2. Emprunts et dettes financières divers	0	0	0	0	0
3. Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0	0	0	0	0
4. Dettes fiscales et sociales	40 028	0	40 028	40 028	0
5. Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	125 434	0	125 434	125 434	0
6. Autres dettes	7 483	0	7 483	7 483	0
7. Produits constatés d'avance	0	0	0	0	0
TOTAL DETTES	172 945	0	172 945	172 945	0

3.6 CHARGES A PAYER ET PRODUITS A RECEVOIR

Pas de Produits à recevoir et les seules Charges à Payer (moins de 7.000 €) correspondent principalement à des honoraires ou des notes de frais présentées en fin d'année et réglées normalement en 2015.

3.7. VARIATIONS DES FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES

3.7.1 FONDS PROPRES

VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES

RUBRIQUES	Au début de l'exercice	Variations 2014 Affectations du résultat 2013	Au 31/12/2014 avant affectation du résultat 2014	Affectation Résultat 2014	Au 31/12/2014 après affectation du résultat 2014
Patrimoine intégré	879 316	0	879 316	0	879 316
Total fonds statutaires	879 316	0	879 316	0	879 316
Total réserves statutaires	0	0	0	0	0
Réserve générale	1 102 206	94 552	1 196 758	36 718	1 233 476
Total autres réserves	1 102 206	94 552	1 196 758	36 718	1 233 476
TOTAL	1 981 522	94 552	2 076 074	36 718	2 112 792

La variation des réserves correspond pour l'essentiel aux mouvements ci-après :
La réserve « Patrimoine intégré » non mouvementée en 2014, représente l'exacte contrepartie des actifs incorporels et corporels détenus par l'association, intégrés au 1er janvier 2006, en conformité des dispositions du plan comptable général, soit 879 316 €

L'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2013, excédentaire de 94 552 €, au compte de réserve générale, a été approuvé par la dernière assemblée générale.

La valorisation des réserves est présentée pour information avant affectation du résultat de l'exercice 2014 proposée à l'assemblée générale.
Elle est également présentée après proposition d'affectation de ce résultat.

3.7.2 VARIATION GLOBALE DES FONDS PROPRES

VARIATION GLOBALE DES FONDS PROPRES		
Avant résultat 2014	Résultat de l'exercice 2014	A la clôture 2014
2 076 073	36 718	2 112 791

3.8. VALORISATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Aucune valorisation au titre des contributions volontaires bénévoles n'est effectuée en raison de l'absence d'éléments quantifiables.

3.9. FONDS DEDIES

Sans objet

4) NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Le tableau ci-dessous indique la formation du résultat et son évolution comparée d'un exercice à l'autre.

FORMATION DU RESULTAT		
	Exercice 2014	Exercice 2013
Résultat d'exploitation	- 2 016	- 4 544
Quote part de résultat sur opération en commun		
Résultat financier	27 367	97 147
Résultat courant (avant impôts)	25 351	92 603
Résultat exceptionnel	14 109	11 969
- Impôts sur les sociétés	2 742	10 020
+ Report des ressources non utilisés des années antérieures		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	36 718	94 552

4.1. ANALYSE DES PRODUITS ET RESSOURCES

Il est rappelé que le compte de résultat intègre, la rémunération du ministre en poste, charges sociales et fiscales incluses, soit 38.700,49 €.

L'impact de cette charge est neutralisé par un produit d'exploitation d'égale montant de 38.700,49 €

4.2. PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Le compte de résultat exceptionnel comprend essentiellement le produit d'un legs, accepté par le Conseil Presbytéral le 02/06/2014 et délivré en avril 2014 (15.000 €).

5) AUTRES INFORMATIONS :

5.1. LEGS ET DONATIONS EN COURS

L'association est au bénéfice d'une libéralité, acceptée par le Conseil Presbytéral du 09/09/2014, non délivrée à la clôture de l'exercice et dont la valorisation n'a pas été confirmée par le notaire.

5.2. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Il n'existe pas d'engagement hors bilan.

5.3. REMUNERATION DES TROIS PLUS HAUTS CADRES DIRIGEANTS SALARIES OU BENEVOLES (Art. 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif)

Aucune rémunération versée

